Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600842-20251209-2025_27-DE

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 05/12/2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 12

Présents :
Guy DERBOIS, Laëtitia ROUAULT, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES, Didier LOLLIVIER, Mireille LE POCHAT.

Absents : Isabelle COMTE, Guillaume MAIO, Béatrice GREFF et Joël COUTANT

Pouvoir : Béatrice GREFF a donné pouvoir à Laëtitia ROUAULT

Secrétaire de séance : Mireille LE POCHAT

N°27/2025 – GMVA – Convention Territoriale Globale (CTG) 2026/2030

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 septembre 2025, l'avis du Comité de Pilotage CTG du 17 septembre 2025 et l'avis de la Commission Attractivité et Services à la Population du 25 septembre 2025,

Considérant que Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire ont acté la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La CTG est donc une démarche stratégique partenariale qui permet d'adapter les services aux besoins des familles, de renforcer l'équité territoriale, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner une meilleure lisibilité aux actions publiques. Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des démarches engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Après un travail de préfiguration poursuivi pendant toute l'année 2025, la Caf du Morbihan, Golfe du Morbihan – Vannes et ses communes membres décident de renouveler pour 5 années la Convention territoriale globale (CTG) avec comme objectifs partagés le développement et la coordination d'actions regroupés autour de quatre thématiques : Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité et Inclusion/Handicap.

Après en en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité par un vote à main levée, par 12 voix pour :

- De valider la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030 telle que présentée en annexe.

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance
Mireille LE POCHAT

Délivré à : Guy Derbois, Maire du Hézo
Emis par : ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
Valide à partir de : 30 mai 2023 14:14:13
Valide jusqu'au : 30 mai 2026 14:14:13

